



Animateur référent

Alexandre METAIS
ITB
02.35.12.26.72
itb76@itbfr.org

Animateur suppléant

Nicolas MAILLARD
ITB
02.35.12.26.72
itb76@itbfr.org

Directeur de la publication

Daniel GENISSEL
Président de la Chambre
régionale d'agriculture de
Normandie

BSV consultable sur les sites
des DRAAF, des Chambres
d'agriculture

Abonnez-vous sur

www.normandie.chambagri.fr

Action pilotée par le ministère chargé
de l'agriculture, avec l'appui financier
de l'Office national de l'eau et des
milieux aquatiques, par les crédits
issus de la redevance pour pollutions
diffuses attribués au financement du
plan Ecophyto.



L'essentiel de la semaine :

15 parcelles fixes ont été observées

- Les semis de betteraves ont repris cette semaine, il reste environ 15 % des surfaces à ensemercer. Pour les semis de mars, malgré la battance des sols, l'humidité persistante a permis d'assurer la levée des betteraves même si celle-ci a pu être ralentie par la reprise en masse de l'horizon de surface.
- Des **orages accompagnés de grêles** ont touché le département de l'Eure le 12 avril, sur différents secteurs (Vexin, Roumois). La grêle a sectionné des betteraves, soit au niveau des cotylédons, ou bien sous le bourgeon terminal, dans ce cas la plante est définitivement perdue. Nous observons également des plantules avec l'hypocotyle plié à l'horizontal au ras du sol, qui ont peu de chance de s'en sortir. Les populations seront stabilisées en début de semaine prochaine.

Réaliser des comptages de betteraves à plusieurs endroits dans la parcelle afin d'évaluer la population moyenne, et surveiller l'évolution dans le temps. Le seuil de ressemis 30 jours après le semis initial, se situe à 40000 pieds/ha, soit 18 betteraves / 10m à 45 cm d'écartement ou 20 betteraves / 10 m à 50 cm.

- Des dégâts de **limaces** sont observés, il convient de maintenir la surveillance de ce parasite avec le retour annoncé des précipitations.

Stades :

Au sein du réseau, 80% des parcelles sont au stade cotylédons étalés, 10% au stade cotylédons séparés et 10 % au stade deux feuilles naissantes.

Limaces :

Observations :

Sur 15 parcelles fixes observées, 1 parcelle avec présence de limaces grises, 1 parcelle avec 1% de betteraves avec symptômes, 1 parcelle a fait l'objet de piégeages qui ont révélé la présence de 6 limaces grises /m2.

Une parcelle flottante avec présence de 4 limaces grises/m2

4 parcelles flottantes avec dégâts de limaces dans le département de Seine-Maritime qui ont nécessité un ressemis.

Période de risque

Les dégâts peuvent se produire jusqu'au stade 4 à 6 feuilles vraies, entraînant la mortalité ou un retard de développement

Seuil de nuisibilité:

1 limace noire /m2 ou 4 limaces grises / m2

Analyse de risque : les conditions humides depuis la fin mars ont été favorables à l'activité de la limace. Le risque est le plus élevé dans les situations de travail du sol simplifié, cependant nous observons également des dégâts dans des situations de labour mais de façon plus limités.

Le retour des pluies annoncées dans les prochains jours doit nous inciter à maintenir la surveillance.

L'utilisation de pièges permet d'évaluer le niveau de population à la parcelle, pour cela disposer 4 bâches de 50 cm x 50 cm et dénombrer le lendemain matin les individus. Avant la pose il peut être nécessaire d'humidifier la surface du sol.

Symptômes : tiges sectionnées, les cotylédons et les jeunes feuilles présentent des morsures. La présence de mucus blanc luisant est un signe de présence de limaces.



Plantules sectionnées au ras du sol



Cotylédons avec morsures